



TRAIL DU CABALIROS

CAUTERETS (Hautes-Pyrénées),
DIMANCHE 06 SEPTEMBRE 2026

REGLEMENT DE COURSE

Mise à jour le 01/07/2026

ORGANISATION

Le Club Athlétique du Vignemale de Cauterets, association loi 1901, inscrite au JO du 23 mars 2021 déclarée en préfecture des Hautes Pyrénées sous le n° W651000665.

Art.1 LE PARCOURS

Le Club Athlétique du Vignemale de Cauterets organise le trail du Cabaliros.

Une épreuve de course à pied en montagne qui se déroulera, essentiellement sur des pistes non carrossables sentiers ou des chemins de montagne de randonnée, sauf 2,400 km sur bitume.

- Elle est ouverte à toutes les personnes majeures, hommes et femmes, licenciés ou non. Le Trail du Cabaliros aura lieu le **dimanche 06 septembre 2026**.
- Un parcours proposé de 23 km pour 1400m de D+
- **Attention** : le parcours est un **aller / retour**, les coureurs doivent se croiser sans se mettre en danger. Les coureurs encore dans la montée doivent la priorité à ceux qui descendent rapidement.
- Le départ sera donné à 8h30 du matin sur l'esplanade des Œufs, l'arrivée sera jugée au même endroit.

Il est primordial :

- d'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement entraîné pour cela.
- Il est également indispensable d'avoir acquis une réelle capacité d'autonomie personnelle en montagne permettant de gérer les problèmes inhérents à ce type d'épreuve situé en altitude, les problèmes physiques, psychologiques, digestifs,

musculaires, articulaires, liés à l'effort, au froid et à l'altitude. Il est rappelé, que pour ce type d'épreuve, la sécurité dépend du coureur à s'adapter lui-même aux conditions ou problèmes rencontrés.

Selon les systèmes, les réglages effectués, position des satellites, les traces GPX et autres peuvent donner des traces plus ou moins précises et des distances différentes.

Sur le Trail du Cabaliros, le parcours 23km est une courses réservées aux coureurs entraînés aux trails de montagne, en très bonne condition physique et apte à courir plusieurs heures en autonomie sur des sentiers de montagne

Vous trouverez les parcours sur le site internet www.race-cauterets.fr

Le briefing se déroulera le dimanche 6 septembre avant le départ sur l'Esplanade des Œufs.

Art. 2 AUTONOMIE

Cela consiste à être autonome sur la totalité du parcours, aussi bien sur le plan alimentaire, boissons et de sécurité (adaptation aux conditions météorologiques, problèmes physiques, blessures...)

Ainsi, chaque coureur se doit d'être porteur pendant toute la durée de l'épreuve de la totalité de son matériel obligatoire (voir art.3 Équipement obligatoire). Chaque coureur est responsable du bon état de son matériel afin d'assurer ainsi sa sécurité ou celle d'un autre concurrent blessé. Le matériel ne doit, en aucun cas, être laissé à un tiers ou à un ravitaillement ;

Art.3 ÉQUIPEMENT

Bâtons autorisés sur l'ensemble des parcours

Matériel obligatoire :

- Sac à dos, réserve d'eau mini 2l + réserve alimentaire, couverture de survie (mini 2x1.4), sifflet, téléphone portable chargé à 100%, pièce d'identité, gobelet personnel, veste imperméable et respirante.

Un contrôle du matériel obligatoire, pourra être effectué aléatoirement avant chaque départ ou pendant la course

Suite au contrôle aléatoire, le coureur qui n'a pas le matériel obligatoire, ne sera pas autorisé à prendre le départ.

le matériel requis est un minimum afin d'assurer votre confort et votre sécurité en cas d'incident et/ou de changement météo. L'organisation souhaite attirer votre attention sur le fait que le matériel type carbone peut être dangereux en cas d'activité électrique (orage). Que lors d'un orage, les températures en montagne peuvent chuter rapidement de plusieurs degrés d'où le fait d'être porteur de tous les éléments obligatoires au départ.

Ne pas avoir la totalité de ce matériel avec vous durant toute la durée de la course engagerait votre propre responsabilité.

Matériel recommandé (en fonction des conditions météo difficiles) :

- Vêtements chauds manches longues, pantalon ou collant long, gants, casquette, bonnet.

Art 4 : TEMPS DE BARRAGE :

TRAIL DU CABALIROS 22KM								
Parcours 20 km	N°	Lieu	Altitude	Distance en km depuis le départ	Dénivelé par rapport au point de départ	Dénivelé par rapport au point précédent	Barrière horaire depuis le départ 8h30 du matin	Barrière horaire en durée de course
	0	Cauterets départ	926	0 km	0	0		
	1	Ferme IGAU	1098	2 km	172	172		
	2	Ruisseau de Catarrabes	1580	5,6 km	654	482	9h30	1 h
	3	Col de Contente	2134	9,2 km	1208	554	10h30	2h
	4	Pic du Cabaliros	2332	11 km	1406	198	11h	2h30
	5	Col de Contente descente	2134	12,6 km	-198	-198		
	5	Ruisseau de Catarrabes descente	1580	16,2 km	-752	-554	12h15	3h45
	7	Ferme IGAU	1098	19,8 Km	-1234	-482		
		Cauterets arrivée 22 km	926	21.7 km	-1406	-172	13h	4h30

Art 5 : BALISAGE :

Il est impératif de suivre le balisage mis en place par l'organisation et de suivre les sentiers et chemins tel qu'ils sont balisés.

Il est interdit de couper hors balisage entre les chemins et sentiers.

Il est interdit d'arracher, de détruire ou de modifier le balisage mis en place.

Les parcours sont **ponctuellement balisés** de jalonnettes de couleur rouge et de rubans de couleur orange.

Art.6 SÉCURITÉ

Des postes de sécurité sont disposés sur le parcours . Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC course.

Le parcours est **ponctuellement balisés** de jalonnettes de couleur rouge et de rubans de couleur orange.

A l'arrivée :

- PC course
- Antenne secours
- Cabinet Médical « Victor Hugo » (05.62.92.14.00)

Il est interdit de courir avec un animal de compagnie. **Canis cross** interdit

Art.7 CHRONOMÉTRAGE

- Le Chronométrage est effectué par une société partenaire du Club Athlétique du Vignemale (Pyrénées Chrono)
- Le dossard, avec puce électronique, sera placé de façon clairement visible, pour simplifier les pointages intermédiaires tout le long du circuit.
- **Les épingles doubles ne sont pas fournies.**

Art.8 CLASSEMENT – RÉCOMPENSES

- Classement général Hommes et Femmes : pas de classement par club et pas de cumul de prix.

Récompenses :

- **Trophées** aux trois premiers du classement général Homme et Femme.
- **A l'arrivée** : médaille aux finishers

Art.9 DOSSARDS

- Retrait des dossards : **uniquement le dimanche 06 septembre 2026 à partir de 7h du matin** au Casino de Cauterets Esplanade des Œufs. Les dossards seront remis en main propre sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.
- Remise du **cadeau de bienvenue**
- **Rappel : Les épingles doubles ne sont pas fournies.**

Art.10 ASSURANCE – RESPONSABILITÉ

La course est couverte par une Assurance Responsabilité Civile souscrite par le Club organisateur (AXA).

- **Les licenciés** bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence.
- Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche, de secours et d'évacuation en France. **Cette assurance peut être souscrite lors de votre inscription. Pour plus de renseignement vous pouvez consulter le site de Pyrénées Chrono <https://pyreneeschrono.fr/>**
- Les coureurs se doivent de souscrire une assurance individuelle couvrant les dommages corporels liés à la pratique sportive s'ils n'en possèdent pas. **Cette assurance peut être souscrite lors de votre inscription. Pour plus de renseignement vous pouvez consulter le site de Pyrénées Chrono <https://pyreneeschrono.fr/>**
- En cas d'abandon d'un coureur ou de disqualification par l'organisation, la responsabilité du Club organisateur **n'est plus engagée.**

Art.11 ABANDON

- Tout abandon en cours d'épreuve, **doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation, à un poste de sécurité ou de contrôle le plus proche.**
- Le coureur **devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens, par le tracé de la course.**

Art.12 DISQUALIFICATION

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence, falsification ou partage de dossard ;
- Non pointage au point de contrôle ;
- Non-assistance à un coureur en danger ;
- Refus de contrôle du matériel ou matériel obligatoire incomplet
- Modification ou suppression du balisage ;
- Pollution, dégradation volontaire;
- Refus de se faire examiner par un médecin ;
- Dépassement du temps maxi autorisé ;
- Manque de respect envers un officiel ou un bénévole ;
- Non-respect de la décision du médecin ou du service de secours;
- Refus de se soumettre au contrôle anti dopage

Art.13 INSCRIPTIONS

Droit d'engagement : **Trail du Cabaliros = 30 euros**

1. Règlement complet de la course, sur le site : **www.race-cauterets.com**
2. Les inscriptions sont ouvertes du vendredi 10 juillet 2026 au dimanche 06 septembre 2026.
3. Les inscriptions se feront **uniquement par voie électronique payable en ligne sur le site Pyrénées Chrono**
4. Les inscriptions sont accompagnées **d'un certificat médical**. Le document fourni doit être :
 - soit un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied, portant explicitement la mention complémentaire « **en compétition** ». Ce certificat devra être en cours de validité à la date de la compétition du 6 septembre 2026 (être daté de moins d'un an).
 - soit une copie de la licence FFA avec le certificat du médecin.
5. : **inscription dûment remplie, lecture et validation du règlement de la course, certificat médical ou photocopie de la licence valide : FFA et du paiement** par voie électronique auprès de PYRENEES CHRONO
6. Tout dossier incomplet ou non conforme **ne sera pas traité** - Aucun dossard ne sera attribué sans ces pièces jointes obligatoires.
7. Aucun accusé de réception n'est adressé, chaque inscrit pourra vérifier son inscription sur le site Pyrénées Chrono.

Art.14 ANNULATION

Au moment de l'inscription une assurance annulation vous sera proposée.

Protection Annulation | N'OUBLIEZ PAS D'ASSURER VOTRE DOSSARD

 **Remboursement sous 72H**  **0 paperasse**  **COVID-19 inclus**  **Simple et Rapide**

L'assurance BEticketing rembourse 80% de la valeur de votre dossard en cas d'imprévu.
Vous êtes protégé en cas d'infection au COVID-19 dans les 30 jours précédant la course.

Assurance toute cause, pour tout événement imprévisible et soudain vous empêchant de participer à l'événement.
Valable jusqu'à 72H après l'événement.
L'annulation ou le report de la course lié au COVID-19 ne sont pas couverts par l'assurance.

Veuillez noter que si, par la suite, vous annulez ou transférez votre inscription sur une autre épreuve, l'assurance sera perdue.
Important / Inscription par équipe: l'assurance est une option individuelle qui doit être souscrite équipier par équipier.

☒ Je reconnais avoir pris connaissance des [conditions générales d'assurance](#), et [DIPA](#) et les accepter. *

Dans le cadre d'une souscription à l'assurance BEticketing, toute demande d'annulation devra se faire sur votre fiche coureur.

En dehors de l'assurance BEticketing, toute demande d'annulation doit être envoyée au plus tard le **31 août 2025**, par e-mail à l'adresse suivante cauterets.services@wanadoo.fr
.....

Jusqu'au **31 août 2025**, toute demande d'annulation sera prise en compte selon les conditions du remboursement ci-dessous, à partir du moment où elle est conforme au règlement

Un accident

Une maladie grave nécessitant une hospitalisation

Il est nécessaire de fournir l'original d'un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course.

Le remboursement des droits versés à l'inscription se fera selon les conditions suivantes :

L'organisation remboursera le coureur à hauteur de 10€

Au-delà du **30 août 2026**, aucune demande d'annulation ne sera plus acceptée. Les remboursements se feront, au plus tard, dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

Toute demande de renseignements :

D'ordre administratif devra être envoyée par e-mail à cauterets.services@wanadoo.fr

D'ordre technique devra être envoyée par voie électronique à trail.cauterets@gmail.com

Art.15 METEOROLOGIE

En cas de mauvaises conditions météorologiques l'organisation se réserve le droit de différer le départ du trail, de modifier la barrière horaire, de modifier le parcours, de raccourcir la distance, d'arrêter le trail ou d'annuler le trail sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou remboursement des droits d'inscriptions.

En cas d'annulation des épreuves suite à un événement météorologique exceptionnel à plus de 15 jours du départ, un remboursement partiel des droits pourra être effectué. Ce dernier sera fixé en fonction des sommes engagées par l'organisation pour le bon fonctionnement de ces courses, et de manière à faire face à l'ensemble des frais engagés. A moins de 15 jours des courses ou en cas d'interruption durant les courses pour quelques raisons que ce soit, aucun remboursement ne sera effectué.

Art.16 : CONTROLE ANTI DOPAGE :

Toute personne inscrite au Trail du Cabaliros est susceptible d'être soumise à un contrôle anti-dopage avant, pendant ou à l'arrivée de la course. En cas de refus, sera appliquée la sanction prévue à l'article 12.

Art.17 ENVIRONNEMENT ETHIQUE

Tous les concurrents s'engagent :

- A respecter l'environnement.

Nous attendons de chaque participant, une attitude irréprochable.

Aucun déchet ne doit être jeté.

- A respecter scrupuleusement le balisage.
- A respecter tous les bénévoles et organisateurs avant, pendant et après la course : Eux aussi sont là pour le plaisir et pour votre plaisir.

- Les concurrents se doivent assistance mutuelle : tout incident doit être signalé le plus vite possible à un bénévole ou au poste de contrôle le plus proche.

Art.18 DROIT A L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image pendant et après l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation de son image.

Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tous médias. Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord tacite de l'organisation.

Art. 19 MODIFICATION DU REGLEMENT

Le règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par le Club Athlétique du Vignemale jusqu'au dimanche 23 août 2026. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site de l'épreuve www.race-cauterets.fr et sur le site de Pyrénées Chrono <https://pyreneeschrono.fr/>